



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3879

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Transport, traitement et valorisation des mâchefers issus de l'usine d'incinération Lyon-Sud -
Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3879**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Transport, traitement et valorisation des mâchefers issus de l'usine d'incinération Lyon-Sud - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent marché a pour objet le transport, le traitement et la valorisation des mâchefers issus de l'usine d'incinération Lyon-Sud.

Le traitement thermique des déchets produit des résidus dont les mâchefers. Ces mâchefers doivent faire l'objet d'une valorisation en travaux routiers dans un délai maximum de 3 ans selon la réglementation. Si les caractéristiques physico-chimiques ne sont pas satisfaisantes ou bien lorsque le délai nécessaire à la valorisation dépasse le délai maximum de 3 ans, les mâchefers doivent être traités en installation de stockage non dangereux. Le présent marché consiste à :

- récupérer les mâchefers sur le site de l'usine Lyon-Sud,
- les transporter vers une installation habilitée à les recevoir,
- extraire les métaux ferreux et non ferreux présents,
- les stocker provisoirement en attendant les résultats de l'analyse,
- laisser mûrir les mâchefers et vérifier le caractère valorisable de ces mâchefers par la réalisation d'une analyse en lixiviation,
- assurer la valorisation en technique routière des mâchefers, déclarés valorisables, conformément à la réglementation,
- assurer la traçabilité des lots de mâchefers valorisés en technique routière,
- traiter en centre de stockage les mâchefers déclarés non maturables, non valorisables et ceux n'ayant pas pu être valorisés dans le délai prévu par la réglementation,
- établir les bilans et documents prévus dans le cadre du marché.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif au transport, au traitement et à la valorisation des mâchefers issus de l'usine d'incinération Lyon Sud.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics conclu pour une durée ferme de 4 ans, à compter de sa date de notification. Le marché, multi-attributaire, comporterait un engagement de commande d'une quantité minimale de 90 000 tonnes qui s'évaluerait à un montant estimatif global de 10 612 000 € HT, soit 12 691 952 € TTC pour la durée du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 1er mars 2013, a classé les offres et choisi celles du groupement d'entreprises Modus Valoris/Moulin TP et de l'entreprise Sita Lyon pour un montant estimatif global de 10 612 000 € HT, soit 12 691 952 € TTC sur la durée totale du marché ;

Vu ledit dossier,

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans concernant le transport, le traitement et la valorisation des mâchefers issus de l'usine d'incinération Lyon-Sud et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises Modus Valoris/Moulin TP et avec l'entreprise Sita Lyon pour un montant estimatif global de 10 612 000 € HT, soit 12 691 952 € TTC sur la durée totale du marché.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - comptes 611 et 611 - fonction 812 - opération n° 0P25O2494.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.